

n° 2859 da u 10 à u 16 d'ottobre di u 2024

ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

58^a annata

Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Cap'artìculu

p.3

Salutaire coup de colère



Dans ce dossier juridiquement complexe se jouent des enjeux politiques majeurs. En tout premier lieu, il s'agit d'imposer le respect des compétences de la Corse qui ont été arrachées par le combat autonomiste des cinquante dernières années, particulièrement dans ce domaine qui, dans une île, est par définition hautement stratégique. Da leghje p. 6-7

Le fond du dossier

NON A LA PRIVATISATION
DES PORTS ET AÉROPORTS!

CCI
BASTIA
HAUTE
CORSE

37^e assemblée générale
de Femu Quì S.A. à San Fiorenzu

p.4



L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una rubrica per salutà u so impegnu è presentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di u Svegliu Calvese.



U Svegliu Calvese

U Svegliu Calvese hè statu creatu da Blaise Orsini di Lugliu 1981. Omu di cultura, s'hè spentu in u 2019 à l'età di 83 anni. Ci ferma a so òpera è a fede ch'ellu hà trasmessu à mondu artisti è militenti culturali balanini ch'anu presu a so sèguita. L'associu hà per scopu di porghje a so parte à u sviluppu culturale, i scambii trà regioni, a rinàscita di l'usi è e tradizioni, da stringhje e lee suciale, sveglià e cusenze è fà cresce l'anima corsa in u core di i Corsi. Porta bè u so nome, svegliendu a cità balanina dapoi 40 anni!

Cusi, u Svegliu hà sparsu avvenimenti è scontri da tutte e mamme cum'è *Citatella in Festa*, *Stonde nant'à u marcatu*, *A passione*, *À libru apertu*, *i Scontri di canti pulifònichi...* è mondu attelli, conferenze, mostre, creazioni musicale o teatrale, balli, residenze d'artisti... Partecipaghja à eventi nustrali, cum'è a Festa di a Lingua creata da a Cullettività di Corsica in u 2012, o e Ghjurnate auruppee di u Patrimoniu. S'impegna dinù per sparghje a cultura à i sculari è culabureghja assai cù u gruppu A Filetta cum'è pè a ripresentazione di *A passione*, rializatu da Orlando Forioso cù cunfratelli è attori. À tempu spetàculu teatrale è à tempu rituale di a passione di Cristu, *A Passione* hè cantata è ghjucata in i carrughji di Calvi cù assai emuzione sparsa à u pùblichu. A Filetta hè dinù partenari di u Svegliu pè i Scontri di canti pulifònichi.

Eccu ciò ch'ellu ricerca u Svegliu! Sparte emuzione, passione, scambii, mischju di a lingua è a cultura corsa cù altre lingue è culture, riflessioni, nant'à a cultura, a stòria, l'evoluzioni di a società,

a pulitica, i sintimi umani. Hè un associu popolare chì campa di u sustegnu di i so membri, micca solu balanini, è di l'aiutu di e cullettività ma dinù di cumerchianti è imprese.

L'11 di sittembre scorsu, u Svegliu Calvese era torna in prima linea cù l'artisti è i militenti culturali balanini, à manifestà per l'inaugurazione di a nova sala di spetàculu di u rughjone Calvi-Balagna. L'ufficiali s'eranu scurdatu d'invitali à fà festa per ss'eventu ch'omu aspetta dapoi 20 anni! «*Eppuru simu qui*» era scrittu nant'à a so banderole... Nè invitati à l'apertura, nè cunsultati per cuncepisce sta casa di cultura chì ghjè dinù soia... u sbagliu hè pocu capiscitoghju.

«*L'inaugurazione si face à tempu à l'apertura di i 36^{esimi} Scontri di canti pulifònichi di Calvi chì fàcenu vene ghjente di u mondu sanu. Ghjè incredibile!*» si stumacava Ghjuvan'Claudiu Acquaviva di A Filetta.

«*Simu nant'à u terrenu dapoi 40 anni. Bramemu di più ricunniscenza da a parte di l'ufficiali, per tuttu u travagliu fattu*» s'hè inzerghitu u presidente di u Svegliu Francescu Canava. Bramemu ch'ellu ci serà di più sumerinu pè a spluttazione di ssu locu tantu aspettatu.

A cultura hè donu è una lotta permanente, per esse è per campà. U scopu hè di sparghjela à u pùblichu u più largu pussibile per trasformà a società.

U pròssimu appuntamentu di u Svegliu hè u 25 d'ottobre per *L'appuntamenti di u Tramontu*, un dibattitu cù Francescu Casabianca di u Cunsigliu ecunòmicu suciale ambientale di Corsica: «*Manghjà nustrale versu l'autunmia alimentaria di a Corsica*» à a *Poudrière* in citatella di Calvi, 6 ore di sera. Òn ci mancate! ■

Accapu di a reddazione

Watson sempre in prigìu

«**O**ghje, hè u mo 73^u ghjornu d'incarcerazione à a prigìu di Nuuk è a quarta cumparuzione di fronte à u tribunale di u Groenland. Cume a m'aspettava, u ghjùdice hà ricusatu i documenti è l'argumenti di i mo avucati è hà ordunatu 28 ghjornu di detenzione in più. Vale à di 91 ghjorni per un accusu senza fundimentu è un delittu minore chì si ne colla à 14 anni fà è à u quale ùn aghju micca participatu.» Eccu ciò ch'ellu scrive Paul Watson da u fondu di a so prigìu u 2 d'ottobre scorsu. A so detenzione hè stata prulungata sin'à u 23 d'ottobre. Li hè rimpruveratu d'avè mandatu militenti à fà fronte à balinieri. Unu sarìa statu feritu, brusgiatu da u butiru di balena ch'ùn hà nisun proprietà pericolosa fora di puzza... In vera, frà i militenti ci era u proprietari di u battellu chì i balinieri anu struttu è ch'era ghjuntu (contru à a vuluntà di Watson ch'ùn ci era micca) à purtà a fattura à i balinieri. I balinieri li anu lampatu gasu di pèveru chì li hè vultatu in faccia per via di u ventu. Hè cusì chì u balinieru hè statu brusgiatu senza gravità. A difesa di Watson hà documenti è video chì pròvanu i fatti ma a ghjustizia groenlandese ricusa di pigliarli in contu. S'affare, accaduta 14 anni fà, era l'occasione pè u Giappone di fà valè u so mandatu d'arrestu internaziunale da pudè sbarazzassi di Watson... Eccu u fondu di stu cartulare ch'ùn ghjustifichighja in nunda a detenzione di u capitanu, allora chì ghjè u Giappone ch'ùn rispetta micca e règule internaziunale d'interdizione di a pesca à a balena. U Danemark anch'ellu interessatu da a pesca à a balena per via di u massacu di i delfini dinunziatu ogni annu ind'è l'isule Feroé, hà prufittatu di a presenza di Watson à u Groenland per arrestalu. Face quasi trè mesi ch'ellu hè in prigìu, cù u risicu d'esse stradatu à u Giappone induv'ellu incorre a prigìu pè a vita chì li ferma à l'età di 73 anni... I sustegni sò maiò ma ùn bāstanu à u livellu ufficiale per mette a pressione nant'à u Danemark è u Giappone. Petizioni anu raccoltu centinaia di migliaia di ziffre per dumandà a so liberazione. Watson è a so difesa dinunzianu «*una parudia di ghjustizia*».

«*U mo cartulare hè puliticu è u guvernu giapponese ci mette tuttu u so pesu*» dice Watson, «*aghju sempre pensatu chì difende a pianetta hè una càusa chì vale a pena di risicà a so vita. Sò chì s'eu sò mandatu à u Giappone, ùn vulteraghju mai... I Giapponesi ùn mi pardōnanu micca d'avè mustratu à u mondu sanu a so caccia illegale è e balene ind'è l'oceanu antàrticu à traversu a seria televisiva Whale Wars. Dapoi u 2012 pròvanu à fammì pacà.*» E prigìu giapponese sò dure è ùn rispettānu micca i diritti di l'omu, soprattutto contr'à l'attivisti stranieri. A dinunzia di manera regulare a Federazione internaziunale di i diritti di l'omu.

Quando Watson circava d'impedisce u travagliu d'un balinieru in u 1975, a balena ferita s'hè avvicinata di u so battellu pnemàticu è pudia tumbalu cum'è nunda. «*Aghju guardatu l'ochju di a balena è aghju vistu ch'ella capia ciò ch'è no pruvàvamu à fà. Aghju vistu u sforzu ch'ella hà fattu per spargnà e nostre vite è vultà ind'è l'oceanu. Sò statu scambiatu per sempre. Sò per mai debbitore di a nazione di e balene*» dice Watson. Ziffrate a petizione : seashepherd.fr/petitions/petition/10 ■ **Fabiana Giovannini.**

Cuntattu : <https://svegliu.com> | 04 95 65 23 57 | svegliu@gmail.com



Salutaire coup de colère !

Gilles Simeoni, en réagissant avec force face à l'État dans le dossier de l'avenir des ports et aéroports de Corse, a remis les pendules à l'heure. Face aux reculs d'un pouvoir empêtré dans les atermoiements politiques depuis la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron au soir des résultats de l'élection européenne, il fallait faire entendre la détermination des Corses.

« Certains, dans l'appareil d'État, ont décidé de déclarer la guerre à la Corse ! » : repris par les ondes de télévision et de radio, largement relayés sur les réseaux sociaux, les mots du président du Conseil exécutif de Corse ont résonné aussi à Paris dans les couloirs des ministères.

Mais, au-delà de la force des mots, c'est leur force d'entraînement qui a été décisive. Dans l'heure qui a suivi, tous les ports et aéroports de Corse ont été bloqués par un mouvement social massif au sein des personnels de la Chambre de commerce et d'industrie. Et le soutien de la Corse à ce mouvement de blocus total de l'île est aussitôt apparu unanime.

Le fonds du dossier est complexe. Il s'agit tout à la fois de défendre notre « part d'autonomie » gagnée sous Lionel Jospin dont la loi de 2002 a décidé de transférer à la Corse la propriété des ports et aéroports, et de défendre les intérêts de la Corse face à un mouvement général en France de prise de contrôle de ces infrastructures par les entreprises majors du BTP (Bouygues, Vinci, Eiffage...) en évinçant dans des conditions de mise en concurrence inéquitable les gestionnaires historiques issus des chambres de commerce, et en confisquant au profit de ces groupes et de leurs filiales les retombées économiques de ces structures essentielles à la vie économique locale.

Désormais radioactif, ce dossier « ports et aéroports » a redonné à la question corse un statut de priorité pour le gouvernement Barnier. Catherine Vautrin a depuis endossé son costume de « Madame Corse » et elle va recevoir officiellement Gilles Simeoni. Elle est désormais missionnée clairement pour déminer la question corse.

Ce qu'a démontré cet épisode de forte turbulence, c'est à quel point les Corses sont mobilisables dès lors que les dossiers soulevés sont cruciaux. La tentation de Barnier, exprimée en creux lors de son discours programme devant l'Assemblée nationale, était de gérer par un service minimum la question corse. Il s'est heurté à la force de la mobilisation qui a embrayé derrière l'affrontement verbal entre

le représentant de l'État et Gilles Simeoni.

L'autre message porté par cet épisode politique est que le peuple corse est derrière le président du Conseil exécutif dans son action pour promouvoir l'autonomie de la Corse et le droit des Corses de décider de leurs affaires propres. « Nous ne laisserons pas les aéroports corses aux multinationales du BTP ! » a promis Gilles Simeoni au représentant de l'État, et chacun a compris que ce n'étaient pas là des paroles en l'air. Les autres priorités du président du Conseil exécutif seront défendues avec la même détermination, qu'il s'agisse de la rallonge de la dotation de continuité territoriale ou le respect des accords de Beauvau signés avec le précédent gouvernement. Avec à la clé toujours le même risque pour l'État d'une crise politique majeure créée par la mobilisation du peuple corse à l'appel de son président s'il n'est pas répondu favorablement aux demandes de la Corse.

C'est l'autre message apporté par cet épisode politique, tant à l'État qu'aux autres forces politiques sur l'île. Les déclarations de François Xavier Ciccoli, qui voulait faire porter à Gilles Simeoni la responsabilité de la situation dans le dossier des ports et aéroports, ont été rejetées sévèrement par l'opinion corse, et démenties par le changement soudain d'attitude de l'État à travers le communiqué rendu public par les deux ministres, celle des Territoires et celui des Transports, qui a permis de dénouer la crise.

Le dialogue avec Paris a ainsi été relancé par le rapport de forces, c'est-à-dire de la meilleure manière qui soit. Et Gilles Simeoni est sans conteste l'interlocuteur légitime pour parler au nom de la Corse. ■

37^e assemblée générale de Femu Qui S.A. à San Fiorenzu

6,8 M d'euros investis dans 23 opérations cette année

Ce 5 octobre s'est tenue la 37^e assemblée générale de Femu Qui S.A. à l'hôtel Basgi Basgi à San Fiorenzu au sein duquel Femu Qui a investi avec le FIP Corse Suminà n°4 en 2022. L'assemblée générale annuelle permet de rendre compte du chemin parcouru depuis plus de trente ans et de présenter les nouvelles perspectives.

L'idée de Femu Qui naît du voyage d'étude de Max Simeoni, alors député européen, au Pays Basque en 1989. Il souhaite s'inspirer des projets de développement économiques locaux des régions autonomistes pour contribuer concrètement au développement économique de la Corse. Avec François Alfonsi, Edmond Simeoni et d'autres militants il porte alors l'idée de mobiliser l'épargne populaire au service du développement de l'économie corse. Femu Qui naît en 1990 lors des Ghjurnate d'Arritti à Ghisunaccia qui réunit 300 personnes et où les promesses de 1.000 souscripteurs sont recueillies. Un an plus tard, la charte fondatrice fixe les fondations de Femu Qui: «*Le capital de la société "Epargne-emploi" est constitué à partir de l'épargne populaire par un appel au plus grand nombre, à la prise de conscience*».

Femu Qui S.A. naît alors en 1992 avec 1300 actionnaires et 3 millions de francs par appel public à l'épargne. Depuis 1992, Femu Qui a été marqué par de grandes étapes de développement avec notamment la création de



Ghjuvan'Carlu Simeoni, nouveau président de Femu Qui Ventures (à gauche) qui a pris la suite de Jean François Stefani (à sa droite). Xavier Pieri et Alexandra Payen-Joubert l'assistent au comité de direction.

la société de gestion de portefeuille agréée Femu Qui Ventures en 2016 et le lancement des FIP Suminà (Fonds d'investissement de proximité) la même année, le déploiement d'Alzà, le premier fonds d'amorçage corse en 2021, ainsi que le déploiement de Travalcà FPCI en 2023.

Cette assemblée générale constitue l'occasion de faire un point d'étape pour la

première année du fonds Travalcà. Travalcà FPCI (Fonds professionnel de capital-investissement dédié aux PME corses), fonds de relance géré par Femu Qui Ventures, avait été présenté lors de la précédente assemblée générale. Ce fonds réunit des investisseurs publics et privés, rassemble au départ 20 à 30 millions d'euros, et peut intervenir jusqu'à 2,5 millions d'euros par entreprise. Un an plus tard, Travalcà FPCI a effectué son premier investissement dans l'entreprise Oscaro Power, site internet spécialisé dans la vente de kit de montage de panneaux solaires pour particuliers basé à Bastia, ayant créé 29 emplois répartis sur les sites de Bastia, Paris et Chambéry. En un an, deux millions d'euros ont été investis par Femu Qui Ventures à travers le fonds Travalcà FPCI. L'année passée a également été marquée par un changement de présidence pour Femu Qui Ventures. Jean-François Stefani, après 30 ans en tant que président de Femu Qui Ventures, a cessé ses fonctions le 29 décembre dernier. Décrit comme «*la cheville ouvrière*» de Femu Qui, Jean-François a été l'un des principaux acteurs de Femu Qui SA, d'abord par sa création en rassemblant les premières promesses de souscriptions en 1990 ainsi qu'aux suivantes en 2001 et 2014, puis en tant que directeur de Femu Qui SA où il réalise les premières opérations de Femu Qui. Ghjuvan'Carlu Simeoni succède à Jean-François Stefani depuis fin 2023.

En ce qui concerne cette année, Femu Qui Ventures a réalisé 23 investissements pour 6,8 millions d'euros. Aujourd'hui 2.300 actionnaires font ou ont fait partie de l'aventure Femu Qui SA, plus de 4.600 actionnaires si l'on comptabilise tous les fonds gérés par Femu Qui Ventures. Femu Qui c'est 110 entreprises accompagnées, 16 territoires corses impactés, 1.000 emplois créés, 155 investissements réalisés et 36 M d'euros investis depuis sa création. ■

Pauline Boutet-Santelli.



Basgi Basgi, l'hôte de Femu Qui !

À quelques pas de la mer, à 5 minutes du centre de San Fiorenzu, entièrement refait à neuf, la boutique-hôtel Basgi Basgi accueillait cette 37^e assemblée générale de Femu Qui.

Coline et Matthieu Marchini défendent magnifiquement le concept de boutique-hôtel dans lequel a investi Femu Qui en 2022 avec le FIP Suminà 4. Après deux années de conception et d'importants travaux de transformation de la propriété, les premiers clients ont été accueillis au mois de mai 2024. Pensée en maison familiale, avec un jardin méditerranéen, un bar-restaurant, une restauration «*locavore*», concept basé sur la consommation de produits frais et locaux, la boutique-hôtel Basgi Basgi offre des séjours inoubliables en misant sur la découverte des richesses du terroir et de la culture corses. Un autre style de vacances ! ■

Médaille d'or pour le whisky P&M Single Corn

La Corse distinguée parmi les World Drinks Awards France !

Les World Drinks Awards sont une compétition réputée pour son exigence et son prestige à l'échelle internationale. Elle récompense les meilleurs spiritueux du monde. Cette année, pour la première fois, elle a créé sa première édition dédiée aux whiskies et aux Gins français. Et parmi les World Drinks Awards, la médaille d'or a été décernée au whisky corse P&M Single Corn ! La récompense d'un travail et d'un savoir-faire dont la Corse peut être fière !

« Nous sommes ravies de vous annoncer que le whisky P&M Single Corn vient d'être médaillé d'Or lors des World Drinks Awards France ! » la maison P&M a annoncé ce 7 octobre la nouvelle par communiqué. « La distillerie Mattei a eu le privilège de voir son whisky P&M Single Corn couronné d'une Médaille d'Or dans la catégorie Single Grain, récompensant ainsi le meilleur Corn whisky français ».

P&M est une marque de la distillerie L.N. Mattei. Elle a été fondée par l'union de la distillerie Mavella et de la brasserie Pietra au début des années 2000 avant d'être reprise par les célèbres établissements Mattei. La distillerie est située à Aleria dans un environnement exceptionnel et bénéficie d'un savoir-faire de plusieurs décennies et propose plusieurs types de whisky : P&M signature (médaillé d'or New York et médaille d'argent WWA), red oak, single corn, tourbé, brandy, 7 ans d'âge... de quoi satisfaire les amateurs !

Les visites de la distillerie sont possibles du mois de mai à fin octobre et c'est toujours un enchantement (réservation via le site de la distillerie*).



Le whisky P&M Single Corn est fabriqué à base de maïs 100% bio et 100% corse. Ce qui honore aussi le travail et le savoir-faire de nos agriculteurs insulaires. Il a déjà été médaillé d'argent au Concours général agricole. Dégusté aussi bien sec qu'en cocktail, le whisky P&M Single Corn a « la robe ambrée prononcée » explique

ses créateurs dans la note de dégustation, avec « une belle palette aromatique autour de notes boisées-vanillées et d'une touche de noix. La bouche est gourmande et soutenue par un parfait équilibre entre curiosité et acidité. Sa finale persistante prolonge le plaisir de la dégustation. »

« Incarnant l'excellence et célébrant le savoir-faire des producteurs de spiritueux du monde, les World Drinks Awards apportent une reconnaissance internationale aux produits et marques lauréats. Cette médaille est une belle reconnaissance du savoir-faire de la distillerie Mattei et renforce l'équipe Mattei dans son choix de créer un whisky 100% maïs 100% bio » se réjouit la distillerie Mattei.

Sciaccamanate à i nostri produttori corsi ! ■

* pm-whisky.corsica

Ùn cappiemu micca i trasporti

Une bombe. Les membres participants à l'assemblée générale de la CCI de Corse ne s'attendaient très certainement pas à vivre une journée aussi tumultueuse. Tout avait pourtant commencé de manière cohérente, avec la présentation du SMO, le syndicat mixte ouvert, un dispositif juridique porté par la Collectivité de Corse permettant une continuité de gestion par la CCI de Corse des ports et aéroports insulaires, dont la concession se termine le 31 décembre 2024. Ce projet de SMO est porté depuis plusieurs mois par le président du Conseil exécutif et a été suivi par le gouvernement depuis le début. Le coup de théâtre est donc intervenu au moment de cette assemblée générale, lorsque le représentant de l'État, le secrétaire général pour les affaires de la Corse (SGAC), Alexandre Patrou, a émis de nombreuses réserves concernant la création de ce syndicat, remettant en cause le principe de libre concurrence. Ce discours, prononcé sans prévenir le président Simeoni, en contradiction avec les déclarations de l'État depuis plusieurs mois, n'a qu'un seul objectif : affaiblir progressivement le service public corse.

Que ce soit en bloquant la rallonge de la dotation de continuité territoriale, d'un montant de 40 millions d'euros, qui correspond uniquement à un rééquilibrage dû à l'inflation, ou bien en remettant en question les concessions des ports et aéroports corses, l'État se positionne clairement. Privatisation et fin du service public. Grâce à une mobilisation d'ampleur et à un discours ferme, avec une déclaration de la ministre Catherine Vautrin, le principe du SMO est bel et bien celui qui sera validé *in fine*. Ce texte signe une grande victoire politique, car nos infrastructures de transport n'ont pas vocation à faire du profit, mais à assurer un service public et à permettre aux Corses de se déplacer. Si les aéroports et les ports corses avaient vu arriver à leur direction de grands groupes internationaux, dont la seule boussole est le profit financier, nous aurions alors assisté à une surfréquentation d'un tourisme estival de masse sans précédent, couplée à des infrastructures quasi-inexistantes en hiver, n'assurant que le service public comme trace minimale. Un ci vole micca à cappià, tenimu i nostri trasporti. ■

Abonnez-vous en ligne !

L'information livrée chez vous toutes les semaines.





Contre la privatisation des ports et aéroports de Corse

Le fond du dossier

Dans ce dossier juridiquement complexe se jouent des enjeux politiques majeurs. En tout premier lieu, il s'agit d'imposer le respect des compétences de la Corse qui ont été arrachées par le combat autonomiste des cinquante dernières années, particulièrement dans ce domaine qui, dans une île, est par définition hautement stratégique.

Une question politique majeure

La question des ports et aéroports remonte aux années Jospin, quand le Premier ministre avait, en 2002, voulu donner plus d'autonomie à la Corse en transférant la propriété des ports et aéroports à la Collectivité de Corse. L'article 15 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse a ainsi disposé: «*les biens appartenant à l'État des ports d'Ajaccio et de Bastia (...) les biens des aérodromes d'Ajaccio, de Bastia, de Calvi et de Figari, appartenant à l'État, sont transférés dans le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse.*»

Cette avancée politique est une des plus importantes dont la Corse a pu bénéficier depuis le premier statut particulier de 1982. L'opinion publique, et même les élus de la Corse, n'ont pas toujours conscience de l'importance de cette décision. Mais pour en mesurer l'impact, sachons que la compétence sur les ports et aéroports est encore au cœur des revendications de la Catalogne qui, malgré sa large autonomie, en est toujours privée 45 ans après son premier statut.

Concrètement, ce transfert a été un long processus durant lequel les conventions préexistantes entre l'État et les Chambres de commerce et d'industrie ne pouvaient être interrompues, ou laissées sans continuité. Ainsi, en 2005, les

quatre conventions aéroportuaires et celle du port de Bastia, ont été renouvelées par la Collectivité de Corse, et cosignées par le représentant de l'État, pour une durée transitoire de 15 ans, jusqu'en 2020, tandis que celle du port d'Ajaccio allait, elle, jusqu'à 2043. Par ailleurs, en 2010, est créée la Chambre régionale de Corse à laquelle se sont affiliées les deux Chambres insulaires jusque-là rattachées à la Chambre régionale PACA-Corse.

Au plan législatif, une étape importante a été franchie en 2015 par le vote de la loi NOTRe qui a refondu le périmètre de l'ensemble des Chambres de commerce de France, leur retirant la gestion automatique des ports et aéroports, gestion désormais ouverte à la concurrence à la fin des concessions en cours. En Corse, du fait de l'insularité, cela représente 90% de l'activité totale des deux CCI, et l'avenir immédiat d'un bon millier de salariés.

Un processus complexe

La loi NOTRe est aussi celle qui a créé la Collectivité Unique de Corse par fusion de la CTC et des conseils généraux, et elle a décidé aussi la fin des CCI départementales de Corse, ce qui a conduit à leur réunion dans la Chambre régionale créée en 2010. C'est en 2019 que la Chambre régionale de

Corse a été érigée «établissement public administratif unique» dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, actant la fin des deux chambres départementales.

Mais n'était pas encore réalisé le transfert de tutelle de l'État à la CdC promis par la loi Jospin en 2002. C'est par le vote d'un amendement déposé par les députés corses en mai 2019 à l'article 46 de la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) qu'a été transférée définitivement la tutelle de l'État sur la CCI à la Collectivité de Corse.

La prolongation de 15 ans des conventions en cours en 2005 conduisait à l'échéance de fin 2020 pour leur renouvellement, en pleine épidémie du Covid-19. Dans ce contexte particulier, où les trafics aérien et maritime se sont effondrés momentanément, décision a été prise par la CdC de repousser au 31/12/2024 l'expiration des conventions existantes.

Entretemps, l'État a engagé le processus de privatisation des aéroports en France, tout en mettant les plus stratégiques d'entre eux, particulièrement Aéroports de Paris (ADP), dans une société aéroportuaire d'État dont l'État détient 60% des parts.

Un des premiers aéroports privatisés, en 2015, a été celui de Toulouse alors



qu'Emmanuel Macron était ministre de l'Économie. Actionnaire principal avec 60% des parts, l'État en a alors vendu 49,9% après appel d'offres à une entreprise chinoise en 2014. Cinq ans plus tard, la multinationale chinoise a revendu ses parts en réalisant une plus-value de 200 millions d'euros, après avoir ponctionné de 50 M€ par l'auto-versement de dividendes les avoirs financiers, tout en rendant des infrastructures vieillissantes qui ont été revendues au géant du BTP Eiffage. Ce scandale retentissant a démontré le danger d'abandonner au seul secteur privé la gestion d'une infrastructure aussi stratégique. Dans le cas d'une île a fortiori.

L'emprise des majors du BTP, Eiffage, Vinci et Bouygues, sur les aéroports français s'est généralisée au fur et à mesure que les concessions existantes arrivaient à échéance. Beauvais, Tahiti, Lille, Toulon et 36 autres ont été ainsi rafiés par les majors du BTP au détriment des CCI qui ne pouvaient faire face. En effet, pour les magnats du BTP, l'offre avantageuse faite au moment de l'achat est largement compensée par l'exclusivité qu'ils se réservent ensuite pour réaliser les travaux, entretien des pistes et des bâtiments, au détriment des autres entreprises qui n'ont plus accès à des marchés qui échappent alors à l'économie locale comme à la concurrence.

Suite au propos du secrétaire général aux affaires corses (SGAC) et à la colère du président du Conseil exécutif, le STC s'est immédiatement mobilisé lançant un mouvement de grève spontané. Tous les syndicats de la Chambre de commerce et d'industrie se sont alors réunis en intersyndicale bloquant l'ensemble des ports et aéroports de l'île.

24 heures plus tard, l'État revenait à de meilleures intentions, l'intersyndicale STC-CGT-CFE-CGC levait le blocage après signature d'un accord entre la Collectivité de Corse, la CCI et l'État.

«Le président Simeoni a trouvé un accord avec la ministre, nous levons tous les blocages», a annoncé allègrement Laurent Filippi pour le STC. «Les infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île resteront sous maîtrise publique des institutions corses. C'est une grande victoire sociale, économique et politique pour le peuple corse!» s'est félicité Gilles Simeoni.

Comment la Corse pouvait-elle échapper à cette logique de dépossession ?

C'est à cet objectif que répondait la délibération de l'Assemblée de Corse votée le 27 septembre dernier. Car le comble de la duplicité de la part de l'État était de transférer cette compétence importante en organisant son détournement via une procédure de marché public perdue d'avance !

Dans le droit des collectivités, régi par des directives européennes, une activité économique ne peut échapper à la mise en concurrence qu'à condition qu'elle reste exercée par la collectivité elle-même, en régie directe ou indirecte.

La régie directe était impensable car elle aurait mené à intégrer les mille agents des CCI dans les effectifs de la CdC, alors que leurs statuts et leurs profils de postes sont totalement différents.

Une quasi-régie est par contre possible à travers une structure publique dédiée dont la gouvernance est directement placée sous la tutelle de la collectivité concessionnaire, à condition qu'elle assume elle-même les risques liés à cette activité. Ce n'est pas le cas des SEMOP ou des SEM. Le statut de SPL (société publique locale) ne permet pas d'intégrer un organisme comme la CCI. La création d'une société aéroportuaire dédiée, comme l'a fait l'État là où il a jugé que c'était stratégique (Paris, Marseille, Bordeaux, Nice, etc.) est interdite à la CdC.

Le cabinet Ernst et Young, mandaté pour proposer des scénarios opérationnels, a fait la suggestion d'un syndicat mixte ouvert, qui peut agir en «quasi-régie» pour le compte de son actionnaire principal CdC, et qui peut être ouvert à un établissement public comme la CCI, et donc intégrer ses personnels. Mais cette création doit être autorisée par l'État. C'est cette autorisation que le représentant de l'État présent à l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie appelé à délibérer sur ce montage a annoncé remettre en cause, provoquant une colère mémorable du président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse, Gilles Simeoni, et un blocage généralisé de tous les ports et aéroports par les personnels concernés.

Avec l'issue que l'on sait, à savoir un recul rapide de l'État, acté par un courrier conjoint de la «ministre de la Corse» Catherine Vautrin et du tout neuf ministre des Transports, François Derovray, qui ont exprimé «leur attachement (...) à définir, dans la concertation, les conditions de sécurisation juridique du modèle qui sera retenu». ■

François Alfonsi.



A pulitica face l'ecunumia, dicia Mässimu Simeoni. È micca u cuntrariu. L'avemu vista torna sta settimana cù a crisa di i trasporti... A salvezza di u pòpulu corsu è a custruzione di a so ecunumia si feranu cù u putere di fà a lege. Ci tocca à avvene cuscenza è sprimene a voluntà. Eccu un articulu ch'ellu scrivia u nostru fundatore di sittembre 2018.

Une erreur grossière à balayer, c'est la politique qui fait l'économie et non l'inverse **par Max Simeoni**



On nous rabat les oreilles que ce qui importe c'est l'économie, c'est l'entreprise qui

crée les emplois, qu'il faut traiter les problèmes concrets : déchets du consumérisme qui encombrant les trottoirs ou ces « déchets » sociaux (?), ces 60.000 pauvres selon les normes officielles. On oppose ce soit disant réalisme à la demande répétitive de nouvelles institutions, on ironise à ce sujet, « *il faudrait commencer par les appliquer et non à peine octroyées en redemandant* »...

Comme disait De Gaulle, on saute comme des cabris « *économie ! économie !* »... Or c'est faux et les sauteurs sont de mauvaise foi ou, le plus souvent, ignorants. C'est la politique qui fait l'économie. On a l'économie qu'elle permet ou qu'elle veut, avouée ou occulte.

L'Histoire de la politique française l'atteste sans restriction depuis plus de deux siècles. De 1818 à 1913, une loi scélérate, la Loi douanière, taxait les marchandises de l'île pour l'entrée en France continentale et celles de France entrant dans l'île en détaxe totale. L'économie corse est asphyxiée après un siècle de ce régime. Un an après, en 1914, la Grande Guerre tue 12.000 Corses de 20 à 45 ans, des procréateurs. Il ne reste pas assez de bras pour les travaux des champs.

La France victorieuse étend son empire colonial. En concurrence d'ailleurs avec son alliée britannique ; à deux elles se partagent l'Afrique et l'Extrême Orient. L'île, réservoir d'hommes pour ses guerres, le devient aussi pour l'encadrement de son Empire. Elle continue de se vider, sa population autochtone vieillit. Quelle économie

autre aurait-elle pu avoir ? Les résidents ou les retraités de l'armée qui retournent « pensionnés » au village, maintiennent la maison pour les vacances des leurs, exilés, et poussent enfants et neveux aux études pour l'ascenseur social, et en faire des cadres en exil pour la gloire de « la plus grande France ».

La deuxième Grande Guerre mondiale, en 1940, 20 ans après la première, débouche sur la décolonisation en Indochine (Dien Bien Phu et les accords de Genève), la guerre d'Algérie (« la pacification »), l'effondrement de la IV^e République, le Général De Gaulle et les accords d'Évian en 1962, et les premiers balbutiements de la construction européenne.

L'État français, boosté par le plan Marshall américain pour soustraire l'Europe à la pression de Staline, baigne dans l'euphorie des « trente glorieuses », il a à traiter le reflux des colons d'Afrique du Nord. Son administration l'anticipe secrètement. La Corse peut servir. Les conditions sont propices. Elle est vide, 160.000 habitants en 1960. La Somivac du PAR (plan d'action régionale) attribue 90% des lots aux pieds-noirs. Le tourisme fera rentrer des devises. Il devra être massif et rapide pour éviter les tensions sociales. Ce plan d'aménagement de la Corse est présenté comme un Eldorado pour tous les insulaires. Les grandes compagnies financières ont déjà fait main basse sur des kilomètres de rivages (Rotschild sur les Agriates, la Testa Ventilegna, etc). Il était prévu 70.000 techniciens à faire venir pour ce développement touristique. Un emploi fixe, c'est une ou deux personnes. Un début de noyade des indigènes sans une seule école hôtelière dans l'île.

Ce plan dit d'aménagement de la Corse est rebaptisé « plan de déménagement des Corses », surtout après que l'ARC ait divulgué le rapport de l'*Hudson Institute*

commandité par la Datar et qu'elle voulait tenir secret. L'État jacobin français est pris en flagrant délit de préméditation de génocide du peuple corse qu'elle a exploité, affaibli et elle s'apprête à lui donner le coup de grâce par l'économie, le tourisme à son profit (investissements massifs de capitaux), le transfert de population...

Donc la Corse est acquise par les armes des Rois de France qui étudie par le Plan Terrier le profit qu'elle peut en tirer, aussitôt balayés par la Révolution de 1789, elle instaure son jacobinisme comme fondement du peuple français, elle fait table rase du passé et n'y reconnaît comme mythologie légitime que les Gaulois (un seul État, un seul peuple, une seule langue...)

La République devenue Empire colonial est décolonisée par les « indigènes ». La Corse est sa dernière colonie et aussi par sa géographie un impératif de sa sécurité pour elle et tous les États de l'Europe. Il est normal pour tous qu'ils puissent être garantis. Base militaire de Sulinzara, légion étrangère, sécurité certes, et aussi interventions extérieures et pourquoi pas base d'essais atomiques souterrains à l'Argentella pour remplacer celle perdue du Hoggar algérien colonial.

De nos jours, les enjeux sont plus apparents, et les risques majeurs.

L'État jacobin de Macron est conduit à se raidir. Le cérémonial qu'il a peaufiné pour l'anniversaire du préfet Eriqnan en est la démonstration irréfutable qui s'est imposée à lui par l'avènement d'une majorité natio à la CdC. Il lui fallait refermer la trappe et il s'emploie à la sceller si les natios majoritaires ne changent pas de stratégie. La porte est fermée avec un écriteau : « *vous ne faites pas la loi, et vous ne la ferrez jamais...* » Ce qui veut dire que le sauvetage du peuple corse n'aura pas lieu, que



cette cause n'est pas recevable, qu'il n'y aura pas d'autonomie réelle avec des pouvoirs législatifs, des moyens financiers pour la réaliser. Macron à tous les atouts en main. Les natisos sont englués par rapport à l'État: ils doivent négocier les compétences et les moyens afférents enfermés dans cet art. 72-5. La moindre de leur proposition réformatrice doit passer par toutes les procédures des députés et des sénateurs.

Oui c'est bien la nomenclature et la technocratie parisienne qui font la loi. C'est plus que jamais l'heure de la régionalisation – déconcentration préfectorale. Foin de l'autonomie et même du Padduc (bilinguisme étatique et non coofficialité, lois ordinaires et pas de statut de résident, fin des arrêtés Miot et lois du marché pour les biens familiaux indivis). La course d'un statut l'un après l'autre était le fait qu'on pouvait les croire comme des petits pas vers l'autonomie. L'État central pouvait se prêter à ce jeu tant qu'on était minoritaires et dans l'opposition en Corse pour se justifier au nom du suffrage universel. Le suffrage universel ne peut pas être reconnu dans l'île s'il pose problème au culte jacobin de la République. Ni vous ne faites la loi, ni vous ne pouvez participer à la faire.

Mais il y a pire que ce blocage jacobin, il y a une perversion des natisos eux-mêmes quand ils accordent trop d'intérêt aux jeux électoralistes dans des institutions qui permettent tout au plus de gérer sans rien pouvoir changer de fondamental, de boucher quelques menus trous, de définir des projets sans pouvoir commencer à les exécuter. Volens nolens, ils participent à la fin de leur peuple par carence politique. Leur priorité est de mobiliser leur peuple et non d'offrir une image de course du coude à coude sur des listes pour des mandats inopérants et des coalitions stériles.

Les cabris sautent dans l'étable en criant, les noirs « *économie ! économie !* », les blancs « *mandats ! mandats !* », les bariolés, « *les deux...* »

Il n'empêche que le sauvetage et la reconstruction de notre peuple ne pourra se faire qu'avec le pouvoir de faire la loi et de l'exécuter, ce projet historique appelle à la conscience de ce peuple des véritables dangers et à sa volonté lucide de les écarter à commencer par les dés pipés des institutions actuelles. Les natisos ne peuvent pas déchoir à ce point.

Vite un mouvement populaire organisé d'émancipation. ■

Colloque lundi 28 octobre, Espace Diamant à Ajaccio

« Addictions-Pauvreté : sortir du piège ? »

Le 28 octobre prochain à l'Espace Diamant, 16h30 à Ajaccio, se tiendra le colloque annuel organisé par la Coordination inter-associative de Lutte contre l'Exclusion (CLE). Thème cette année: « Addictions-Pauvreté : sortir du piège ? » • « Nos actions, aussi nombreuses et généreuses qu'elles soient, ne suffiront pas, à elles seules, à faire reculer la misère et à éteindre l'incendie. C'est d'une stratégie globale, incluant tous les talents, dont nous avons besoin aujourd'hui. » Ainsi s'exprime la CLE pour annoncer l'évènement.

« **N**ous sommes le colibri de la légende, ce minuscule oiseau qui jette de son bec quelques gouttes d'eau sur un immense incendie, dont d'aucuns moquent le dérisoire d'un geste inutile ; mais, un colibri qui leur répond entre deux becquées : "je fais ma part." Les autres, plus puissants, aux talents

différents, aux moyens plus grands, ébranlés par ce geste dérisoire se mettent alors, eux aussi, à faire leur part. Vouloir une Corse moins précaire, fédérer les talents pour que la pauvreté recule, rassembler tous les acteurs autour d'une véritable stratégie contre la misère, faire sa part : ce n'est pas un rêve, c'est le sens de ce rendez-vous, un moment de partage pour construire ensemble une Corse moins pauvre. »

Le docteur Pernin a le sens des paroles pour appeler les acteurs à agir. Comme chaque année, la CLE repart au labeur pour démontrer, interpellier, mobiliser. Ces débats sont essentiels à confronter les expériences, renforcer les volontés, trouver les moyens, obliger à mettre en place des politiques.

Le thème cette année des addictions est un fléau dans le fléau auquel tous les acteurs médicaux ou sociaux sont confrontés quotidiennement. Comment déjouer le piège ? « Les addictions ne sont pas que des pathologies du cerveau. Elles sont largement induites par des facteurs sociaux et environnementaux, et, aux premiers rangs, l'offre de produits, la promotion de l'excès, de l'immédiateté, mais aussi la précarité et la pauvreté qui en sont à la fois des causes et des conséquences. Leur coût, humain et social, est énorme, chiffré pour ce dernier en 2019, tous produits confondus, à 266 milliards d'euros par an. Du point de vue économique et sociétal, il faudrait y ajouter les économies parallèles induites par les trafics et leurs conséquences » explique notamment le Dr Paille qui appelle à « une vraie culture de santé publique ».

C'est bien l'enjeu sur lequel la CLE veut conduire chacun à agir, élus et acteurs de terrain. Particulièrement en Corse où l'on pourra faire le point de la situation de la prise en charge dans l'île, les points forts et les éléments à améliorer de notre réseau de soins, avec encore plusieurs intervenants de qualité pour accompagner la réflexion. Rendez-vous à prendre! ■ **F.G.**

U prugramma

16h30 - Témoignage de Jean-Michel TATIN, fondateur de l'association « Les Uns Visibles ».

16h45 - Ouverture par le Dr François PERININ président de la CLE.

17h30 - « La drogue : Pourquoi ? »
Dr François PAILLE, professeur honoraire de thérapie et d'addictologie à la faculté de médecine de Nancy.

18h15 - « Drogues : Pourquoi ? »
Dr Stéphanie BOICHOT, médecin addictologue à l'hôpital des Gardiens de la Paix, à Paris XIII.

18h45 - « La prise en charge des publics précaires addicts »

Dr Eric HISPARD, médecin, toxicologue, médecin du travail, médecin addictologue au Csapa Cap 14 depuis novembre 1983.

19h30 - « La prise en charge en Corse des publics en situation de pauvreté »

Interventions d'acteurs locaux : Dr Etienne FRANÇOIS (médecin de prévention / addictologie Finusellu et clinique Sant'Ornellu à Borgu), Mme Elise CHARLOT (directrice régionale de l'association Addictions France), Dr SOREAU (médecin au centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie d'Ajaccio)

20h15 - Conclusion avec restitution graphique (Cécile Masera, réalisatrice comme chaque année de la fresque du colloque). ■



Procession du 15 août à Cristinacce.

Incontournables, les fêtes de village

Il n'y a pas qu'au bord de la mer qu'on s'amuse et qu'on festoie. Les fêtes de village en Corse sont une tradition ancestrale qui perdure encore aujourd'hui. Même si au départ elles étaient d'origine religieuse, au fil des ans elles ont évolué. Aujourd'hui les activités laïques mettent en avant les spécialités locales et les savoir-faire traditionnels. C'est l'occasion pour les habitants de se retrouver, de célébrer leurs racines et partager des moments conviviaux. La preuve par deux.

Cristinacce, les 14 et 15 août

Ces 48 heures se déroulent sur la voie publique, il en est ainsi et pas autrement. Les chauffeurs le savent et traversent lentement l'espace festif, sinon ils font le tour par Marignana. Le 14 août, branle-bas de combat pour l'inscription au concours de boules se déroulant sur 33 terrains alentours toutes générations confondues. On notait 42 doublettes, soit 84 joueurs mixtes. Les dames réalisaient de beaux scores. La finale fut gagnée par l'équipe Émilien-Julien. La « consolante » par Enzo et Lucas d'Evisa.

Plus tard, c'était aux enfants de s'en donner à cœur joie sur les jeux gonflables.

La buvette était tenue par les « jeunes » du comité des fêtes et à l'heure du repas ce fut la ruée des gourmands en direction de l'étal où Mathieu Rubini débitait son succulent veau que Dumè faisait tourner depuis tôt le matin. Pascal « grand maître » des crêpes salées ou sucrées faisait le buzz. « Les délices de Juliette » attiraient également beaucoup de monde: fritelle, beignets sucrés au brocciu ou à la pomme ou encore *migliacci*, cette spécialité du nord. La soirée se terminait par des chants corses suivis d'un grand bal.

Le 15 août, fête votive de l'Assomption dont la messe célébrée par le père Grégoire était réhaussée par les chanteurs du village et la présence de la confrérie Sant' Antone Abate di Marignana. À l'issue de la procession un apéritif était offert par la municipalité. L'après-midi à l'ombre des grands arbres des participants s'inscrivaient au concours de belote contrée. Quant aux enfants ils avaient fort à faire entre le stand maquillage et l'atelier créatif. Le tirage de la tombola clôturait les fes-



Résultat du trail de Rennu

Podium Scratch : 1/ Marin Gautier en 50:36, 3^e victoire sur le trail - 2/ Thomas Suzon (triathl'aix) - 3/ Jean-François Nesa (A Viculèse)

Podium Femmes : 1/ Maelys Devos (CTCAA/CAB) - 2/ Emma Ducreux-Gautier - 3/ Clémentine Gautier. Un clin d'œil à Dominique Arrighi du club A Viculèse.

tivités, suivi de l'accordéon envoûtant de Sissi Palandri.

Rennu en fête les 16 et 17 août avec le trail l'Arbaghju di Rennu

Record de participation cette année pour la 13^e édition du trail organisé par la mairie et le Cumiatu di fieru di Rennu. 101 participants sur la course et 65 sur la marche.

La course 11 km et 500 m de dénivélés traversait l'ensemble des hameaux du village (Poggiu, Padingu, Chjirasgia et Chimeglia), empruntait aussi des sentiers menant aux estives d'altitude autour des lieux dits Arbaghju, Saricciola pour revenir via la fontaine de Tarsanile. La marche même itinéraire sur 8 km en évitant une boucle dans le secteur haut. Ce parcours se faisait sur une partie de la variante Mare e mare, dont l'ensemble



Les vainqueurs du trail de Rennu.

inscrit au PDIPR sera doté prochainement d'une signalétique permanente. Les équipes du PNRC et de la CdC ayant assuré l'entretien de ces chemins ont été remerciées par la commune. Étaient présents, le club A Viculèse, soutien de toujours, et la Santamariaccia dont fait partie le maire Xavier Luciani.

Bravo au nouveau directeur de course Julien Luciani dont le balisage du parcours et l'organisation logistique (douche, petit déjeuner...) ont été salués. Un repas convivial rassemblait coureurs, marcheurs, familles et bénévoles du village. Le trail s'inscrit dans le cadre des fêtes de la St Roch moment fort et cher aux Rennois qui leur permet de se rassembler et se retrouver comme autrefois. Le 16 août, messe et procession suivies d'un apéritif offert par la municipalité à St Roch. La fête se déplaçait ensuite au village où un concours de boules rassemblait 30 équipes de la région. Suivait plus tard, un karaoké que la pluie n'a pas gâché tout comme les jeux d'enfants (aquatiques) du lendemain. Un concert de Panzetta Paradise organisé par l'associé Sipofa clôturait ces deux jours d'animation. ■ Danielle Campinchi.



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MAIRIE DE BIGUGLIA

Accord cadre à bons de commande pour des prestations de topographie et de géomètre-expert

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
 Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
 Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
 Groupement de commande : Non.
 Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien
 URL vers le profil d'acheteur :
<https://www.achatspublicscorse.com>
 Identifiant interne de la consultation : 2024-13
 Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
 Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
 Adresse mail du contact : casacumuna@biguglia.corsica
 Numéro de téléphone du contact : 0495589858
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
 - Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat pour le lot 2 (diplôme géomètre expert)
 Capacité économique et financière :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
 - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
 Capacité technique et professionnelle :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services

ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.
 Technique d'achat : Sans objet
 Date et heure limite de réception des plis : 04/11/2024 à 12:00
 Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
 Réduction du nombre de candidat : Non.
 Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
 L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
 Critères d'attribution :
 - Prix des prestations : 60%
 - Délai de livraison: 40% (pour le lot 2 : 30% délai pour bornage contradictoire et 10 % délai pour bornage sans contradictoire)
 Intitulé du marché : Accord cadre à bons de commande pour des prestations de topographie et de géomètre-expert
 Code CPV principal : 71351810-4
 Type de marché : Services
 Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Topographie
 Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la commune de Biguglia
 Durée du marché (en mois) : 24.
 Valeur estimée du besoin (en euros) : 200000.00
 Consultation à tranches : Non.
 La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
 Marché alloti : Oui.
 Description du lot : Géomètre Expert
 Code CPV principal : 71355200-3
 Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 100000.00
 Lieu d'exécution du lot : Territoire de la commune de Biguglia (20620)
 Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Topographie
 Description du lot : Topographie
 Code CPV principal : 71351810-4
 Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 100000.00
 Lieu d'exécution du lot : Territoire de la commune de Biguglia
 Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Topographie
 Visite obligatoire : Non.

CLOTURE DE LIQUIDATION

SAS CYRNEA DECOUVERTE

Société par actions simplifiées

Au capital de : 8 000 euros

Résidence Saint Florent Bt A6, la cité Paese

Nuovo, 20600 Bastia

RCS BASTIA : 801 939 083

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 25 septembre 2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation de la société.

Pour avis, Le liquidateur.

LCP

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Route d'Ortale 20620 BIGUGLIA

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 4 octobre

2024 il a été constitué une Société par actions simplifiées

Dénomination : LCP

Capital : 1 000 euros divisé en 100 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

Siège : Route d'Ortale 20 620 BIGUGLIA

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger :

L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration-pizzeria, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur, salon de thé, tout type d'événements tels que l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thèmes entre amis.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Président : - Madame CESARINI Lena Demeurant 155

Maison De Moro - Quartier Paratojo 20200 BASTIA

Directeur Général : - Monsieur PIERI Cédric Demeurant -

155 Maison De Moro - Quartier Paratojo 20200 BASTIA

Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Suivant jugement du 01/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **PRO-PLAQUE (SAS)** - Plâtrerie, plaquisterie, peinture intérieure et extérieure et toutes activités se rattachant à l'objet social - Lieu Dit Prunette Residence Santa Lucia 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI - 819 399 841 RCS Bastia

Suivant jugement du 01/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SAS JM'F (SASU)** - Salon de coiffure mixte, achat vente de produits et accessoires se rattachant à la coiffure du cheveu. - (34 bd Paoli) 2 rue Miot 20200 BASTIA - 814 156 659 RCS Bastia

Suivant jugement du 01/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SASU BABY AND CO (SAS)** - L'achat et la revente de tous matériels, vêtements, jouets, mobiliers, articles de puéricultures, et plus généralement tous les produits pour bébés - Numéro 69 les Hauts de Rassignani II 20290 BORGIO - 819 871 831 RCS Bastia

Suivant jugement du 01/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **O RESTO (SARL)** - Restaurant (Gr) pizzeria plats à emporter - les Collines II 9 montée Santa Barbara 20600 FURIANI - 518 928 775 RCS Bastia

Suivant jugement du 01/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **ECO BOIS S.A.S. (SAS)** - Fourniture et pose de chalets, terrasses, pergolas en bois - Immeuble Imhotep 13 lotissement Arbucetta 20620 BIGUGLIA - 852 538 073 RCS Bastia

Suivant jugement du 01/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **S.E.T.I. CONSULTING (SAS)** - Prestations de service en matière de toutes maintenances électroniques surveillance à distance de systèmes de sécurité électroniques tels que les dispositifs d'alarme incendie. Y compris leurs installation et maintenance. La création l'installation la maintenance de télécommunications et de vidéosurveillance la Fourniture et l'installation de solutions domotiques et Informatiques software et hardware - Ficabrana les Pinsons 20620 BIGUGLIA - 823 418 298 RCS Bastia

POUR EXTRAIT,
LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER

VELLUTINI

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 151 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : RUE DES TERRASSES FLEURIES,

AVENUE NOEL FRANCHINI, 20090 AJACCIO

833 713 787 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2024, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « location avec ou sans chauffeur, l'achat, la vente de tous véhicules automobiles, camions utilitaires et engins de chantier, neufs ou d'occasion » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La Gérance

ANNONCES LÉGALES

Pour vos annonces légales :
arritti2@wanadoo.fr

**SERVICE CREMATION ANIMAUX
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 27 LOT MULINU D'ORZU
20166 PIETROSSELLA**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pietrosella du 30 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale: Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale: SERVICE CREMATION ANIMAUX
Sigle: SCA
Siège social: 27 Lot Mulinu d'Orzu, 20166 Pietrosella
Objet social : La crémation d'animaux domestiques conformément à la législation en vigueur ; Les services funéraires animaliers ; L'exploitation d'installations procédant à l'incinération de cadavre d'animaux de compagnie et soumises à autorisation conformément à la législation en vigueur (crématorium animalier) ; Le commerce de tous biens mobiliers ou toutes prestations de services liés à ces activités ; Toutes activités ou opérations industrielles et/ou commerciales en lien direct ou indirect avec les animaux de compagnie, les propriétaires d'animaux de compagnie ou les vétérinaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 200 euros
Gérance : Monsieur Santo PEZZATINI et Monsieur Anthony SMERDJEAN
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • REDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

**Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées - Résidence U Principiu -
9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr**

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire de la SCP « Mes Paule VILLANOVA et Maria SINIBALDI », notaires à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani, le 6 septembre 2024, enregistré à BASTIA, le 25 septembre 2024, Dossier 2024 00019018 référence 2B04P31 volume 2024N 00558, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée SARL LA PLAGE, dont le siège est à SAN-NICOLAIO (20230) Alistro, identifiée au SIREN sous le numéro 412054488 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.
A :
La Société dénommée SAS MAZZOLO NATURA, dont le siège est à LINGUIZZETTA (20230) Lieudit Chjosura, identifiée au SIREN sous le numéro 890913007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Le fonds de commerce d'épicerie sis à LINGUIZZETTA (20230), Lieudit MAZZOLO connu sous le nom commercial EPICERIE CORSICANA VILLAGE appartenant à la SARL LA PLAGE, RCS BASTIA n°41205448, comprenant :
Les éléments incorporels : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.
Les éléments corporels : le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (49 500,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR) et au matériel pour NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9 500,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AVIS D'ATTRIBUTION

**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC
À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI -
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi -
BP 618 - 20601 BASTIA -
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr
SIRET 33035573600019**

OBJET : FOURNITURE ET POSE DE PLACARDS AMÉNAGÉS
Référence acheteur : 008/TX/24
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45421150 - Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
Complémentaires : 39141300 - Placards
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 23/09/24
Marché n° : 008-2024
SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA
Montant HT : 39 850,00 Euros
Envoi le 08/10/24 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
http://www.marches-publics.info

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI

Abbunàtevi !

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbonamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

- Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
- Eccu un sustegnu in più di€
- Primu abbonamentu
- Riabbonamentu

Casata, Nome (nom, prénom) :
.....
Indirizzu (adresse) :
.....
Telèfonu (téléphone) :
.....
Mel :
.....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Attualità, suciale, salute,
ambiente, pulitica...

www.arritti.corsica